

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 6 février 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Marc LOISON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 2 01

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025.

Monsieur le maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2025 joint à la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le

biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

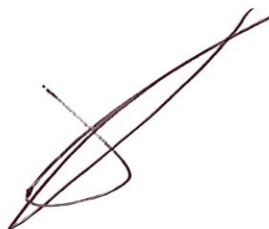
Ax-les-Thermes, le 13 février 2025

Le maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA





COMMUNE D'AX-LES-THERMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2025

Le présent procès-verbal comporte 8 pages.

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 janvier 2025, sous la présidence de son 1^{er} adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le 1^{er} adjoint au maire déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : M. Dominique FOURCADE a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur René ROQUES.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024
2. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES AU PARC D'ESPAGNE – LOT 1 – DÉMOLITION – GROS-ŒUVRE – VRD - AVENANT N°3 - SJC
3. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES AU PARC D'ESPAGNE – LOT 7 – MENUISERIES EXTÉRIEURES - AVENANT N°1 – SARL RODRIGUES
4. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES AU PARC D'ESPAGNE – LOT 13 – ÉLECTRICITÉ - AVENANT N°1 – CIRKAD ÉNERGIE
5. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES AU PARC D'ESPAGNE – LOT 14 – TRAITEMENT DE L'EAU - AVENANT N°1 – E.C.R.I.T.

6. COMMUNE – INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA MISSION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025
7. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
8. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

2 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – LOT 1 – DÉMOLITION-GROS-ŒUVRE-VRD – AVENANT N°3 – SJC

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 1 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la société SJC par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 508 721 € HT.

Un avenant N°1 d'un montant de 13 378 € HT, comprenant la reconstruction du mur de soutènement en pierres situé entre les terrains 3 et 4 et la moins-value sur la dépose de mobiliers extérieurs, a été adopté par délibération N° 2024 4 2 du 5 avril 2024.

Cet avenant, entraînant une augmentation de 2,63 % par rapport au marché d'origine, portait le nouveau montant du marché public à 522 099 € HT.

Un avenant N°2 d'un montant de 4 530 € HT, comprenant la construction d'un doublage en béton cellulaire en fond de vestiaires des tennis et la fourniture et pose de siphons dans les douches, vestiaires et sanitaires, a été adopté par délibération N° 2024 11 2 du 13 novembre 2024 et portait le nouveau montant du marché public à 526 629 € HT, soit 631 954,80 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°3 comprenant une plus-value et une moins-value pour la mise en place d'un bac tampon préfabriqué et la démolition des gradins.

Cet avenant N°3 d'un montant de 29 086,50 € HT porte le nouveau montant du marché public à 555 715,50 € HT, soit 666 858,60 € TTC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°3.

Adopté à l'unanimité

**3 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES
DU PARC D'ESPAGNE – LOT 7 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – AVENANT N°1 – SARL
RODRIGUES**

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 7 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la SARL RODRIGUES par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 27 506,06 € HT, soit 33 007,27 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 comprenant une moins-value des menuiseries de l'annexe non posées.

Cet avenant N°1 d'un montant de - 920 € HT porte le nouveau montant du marché public à 26 586,06 € HT, soit 31 903,27 € TTC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

Adopté à l'unanimité

**4 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES
DU PARC D'ESPAGNE – LOT 13 – ÉLECTRICITÉ– AVENANT N°1 – CIRKAD ÉNERGIE**

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 13 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la société CIRKAD ÉNERGIE par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 69 600 € HT, soit 83 520 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 comprenant une moins-value car les mâts sont intégrés dans la structure padel et une plus-value pour la réalisation de chemin de câbles supplémentaires.

Cet avenant N°1 d'un montant de - 6 632,73 € HT porte le nouveau montant du marché public à 62 967,27 € HT, soit 75 560,72 € TTC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

Adopté à l'unanimité

5 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – LOT 14 – TRAITEMENT DE L'EAU – AVENANT N°1 – E.C.R.I.T.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 14 – traitement de l'eau - de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été déclaré infructueux par délibération N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 et relancé par délibération N° 2024 5 3 du 15 mai 2024.

Il précise que, par délibération du conseil municipal N° 2024 10 2 du 9 octobre 2024, le lot 14 a été attribué à la société E.C.R.I.T. pour un montant de 163 286,29 € HT, soit 195 943,55 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 comprenant la fourniture et la pose d'un bac tampon préfabriqué suite au maintien de la pataugeoire.

Cet avenant N°1 d'un montant de 16 290,30 € HT porte le nouveau montant du marché public à 179 576,59 € HT, soit 215 491,91 € TTC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°1.

Adopté à l'unanimité

6 - COMMUNE – INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL CONCERNÉ PAR LA MISSION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire informe le conseil municipal que le recensement de la population s'effectue sur une période courte du 16 janvier au 15 février 2025.

Afin de réaliser ces opérations dans les délais impartis et de motiver l'ensemble du personnel chargé de cette mission, il est proposé d'instaurer une indemnité exceptionnelle qui sera versée aux agents recenseurs et aux coordonnateurs principal et suppléants.

Le calcul du montant de l'indemnité sera fait en fonction des résultats définitifs obtenus après comptage des bulletins individuels :

- Si la population municipale est supérieure ou égale à 1 100 habitants recensés : une indemnité exceptionnelle de 150 € sera versée.
- A partir de 1 200 habitants et plus, cette indemnité sera valorisée de 100 € de plus par palier de 100 personnes supplémentaires comptabilisées en population communale.

Il précise que cette indemnité exceptionnelle sera cumulable avec les montants votés dans la délibération N° 2024 10 4 du 9 octobre 2024 relative à la nomination du personnel chargé de cette mission et qu'elle pourra être versée en février 2025 dès que la collectivité aura connaissance des résultats.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement de cette indemnité exceptionnelle dans les conditions précisées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

7 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **Décision modificative N°2 (DM2) :**
 - ✓ Fongibilité pour régler les reliquats du remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt supplémentaire.

Décisions du Maire

- **N°2025-01 - Commune – demandes de subventions État (fonds vert 2025) / Région Occitanie (dispositif d'aide au logement communal à vocation sociale) / Département de l'Ariège (FDTE 2025) – travaux de rénovation énergétique des logements des ateliers municipaux – installation de pompes à chaleur**

Total opération HT		24 080,66 €
Etat – Fonds vert 2025	35 %	8 428 €
Département de l'Ariège	15 %	3 612 €
Région Occitanie	30 %	7 224 €
TOTAL subventions	80 %	19 264 €
Autofinancement	20 %	4 816,66 €

- **N°2025-02 - Commune – demandes de subventions État (Agence Nationale du Sport) / Région Occitanie / Département de l'Ariège (DCSP) – création d'un terrain de padel au Parc d'Espagne**

Total opération HT		46 745 €
Etat – Agence Nationale du Sport	40 %	18 698 €
Département de l'Ariège	20 %	9 349 €
Région Occitanie	20 %	9 349 €
TOTAL subventions	80 %	37 396 €
Autofinancement	20 %	9 349 €

- **N°2025-03 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – acquisition de matériel de voirie : balayeuse**

Total opération HT		133 107,72 €
Etat – DETR 2025	22 %	30 000 €
TOTAL subventions	22 %	30 000 €
Autofinancement	78 %	103 107,72 €

- **N°2025-04 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – / Département de l'Ariège (FDAL 2025) / Communauté de Communes de la Haute Ariège (fonds de concours habitat 2025) – viabilisation et accessibilité du terrain d'Entresserres**

Total opération HT		140 000 €
Etat – DETR 2025	18 %	25 000 €
CCHA – fonds de concours habitat 2025	36 %	50 000 €
Département de l'Ariège – FDAL 2025	18 %	25 000 €
TOTAL subventions	72 %	100 000 €
Autofinancement	28 %	40 000 €

- **N°2025-05 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – / Département de l'Ariège (FDAL 2025) – travaux de goudronnage du quartier d'Encastel : boulevard Louis Rolland**

Total opération HT		132 296,75 €
Etat – DETR 2025	23 %	30 000 €
Département de l'Ariège – FDAL 2025	19 %	25 000 €
TOTAL subventions	42 %	55 000 €
Autofinancement	58 %	77 296,75 €

- **N°2025-06 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – travaux de goudronnage du quartier d'Encastel : rue de la source**

Total opération HT		96 345,01 €
Etat – DETR 2025	30 %	28 903 €
TOTAL subventions	30 %	28 903 €
Autofinancement	70 %	67 442,01 €

- **N°2025-07 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – rénovation de la terrasse des ateliers municipaux**

Total opération HT		62 252,66 €
Etat – DETR 2025	30 %	18 676 €
TOTAL subventions	30 %	18 676 €
Autofinancement	70 %	43 580,66 €

- **N°2025-08 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – requalification de la RN2020 et transformation du centre-ville – tranche 2025 : RD613A – traversée d'agglomération**

Total opération HT		662 037,41 €
Etat – DETR 2025	30 %	198 611,22 €
Département de l'Ariège	30 %	198 611,22 €
Région Occitanie	18,13 %	120 000 €
TOTAL subventions	78,13 %	517 222,44 €
Autofinancement	21,87 %	144 814,97 €

- **N°2025-09 - Commune – demande de subvention État (fonds vert 2025) / Agence de l'eau Adour Garonne – réaménagement de la cour de l'école primaire**

Total opération HT		130 000 €
Etat – Fonds vert 2025	30 %	39 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	50 %	65 000 €
TOTAL subventions	80 %	104 000 €
Autofinancement	20 %	26 000 €

- **N°2025-10 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – requalification de la RN2020 et transformation du centre-ville – tranche 2025 : RD613A – traversée d'agglomération – annule et remplace la décision du maire N° 2025-08**

Total opération HT		662 037,41 €
Etat – DETR 2025	30 %	198 611,22 €
Département de l'Ariège	30 %	198 611,22 €
TOTAL subventions	60 %	397 222,44 €
Autofinancement	40 %	264 814,97€

- **N°2025-11 - Commune – demande de subvention État (DETR 2025) – / Département de l'Ariège (FDAL 2025) / Communauté de Communes de la Haute Ariège (fonds de concours habitat 2025) – viabilisation et accessibilité du terrain d'Entresserres – annule et remplace la décision du maire N° 2025-04**

Total opération HT		221 520,00 €
Etat – DETR 2025	13,54%	30 000 €
CCHA – fonds de concours habitat 2025	24,83%	55 000 €
Département de l'Ariège – FDAL 2025	11,29%	25 000 €
TOTAL subventions	49,66%	110 000 €
Autofinancement	51,34 %	111 520 €

Adopté à l'unanimité

8 - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose de fixer la date de la prochaine séance du conseil municipal au **mercredi 12 février 2025 à 18 heures**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 27.

Le 1^{er} adjoint au maire
Alain PIBOULEAU

Le secrétaire de séance
René ROQUES



